

du sénateur Castelli



Interrogé sur les conditions de construction de la luxueuse villa de l'élu PRG de Haute-Corse, un des entrepreneurs a fini par craquer.

Les aveux sont rares. Notamment en matière financière, et surtout en Corse. Interrogé sur les conditions de construction de la luxueuse villa du sénateur (PRG) de Haute-Corse Joseph Castelli, un des entrepreneurs a quand même fini par craquer.

Oui, il a bien travaillé entre 2009 et 2011 sur le chantier de construction de la maison du sénateur à Penta-di-Casinca, village de la plaine orientale. Non, son travail n'a pas été rémunéré à la hauteur des tâches effectuées... Pourquoi avoir accepté ce quasi-bénévolat ?

Aux enquêteurs de la PJ, l'artisan a reconnu qu'en échange Joseph Castelli lui avait promis un marché public d'envergure : la construction d'une médiathèque dans une ancienne usine désaffectée.

Incontournable Castelli

Dans cette petite région de Haute-Corse, Joseph Castelli, 68 ans, est incontournable. Pendant près de trente ans, il a été le maire de Penta-di-Casinca avant que son propre fils lui succède, puis président du département de Haute-Corse. L'artisan a en effet remporté une partie du marché promis.

Quand le sénateur a été alerté (via des fuites) que la justice s'intéressait de très près à sa maison, il aurait rappelé notre chef d'entreprise. Une source proche du dossier nous confie :

« Il lui a demandé de lui faire des devis rétroactifs et des fausses factures pour faire croire qu'il avait payé ses travaux. »

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Bastia, Joseph Castelli a été mis en examen en janvier 2016 pour "recel d'abus de biens sociaux, corruption passive et blanchiment de fraude fiscale".

Piscine et baies vitrées

Deux autres chefs d'entreprise, patrons des groupes Brandizi et Rugani, très présents dans la région, sont également soupçonnés d'avoir réglé des factures personnelles de Castelli en échange de marchés publics. Malgré leurs dénégations, ils ont été mis en examen notamment pour "corruption active". D'après une source judiciaire, les deux entreprises ont remporté pour plus de 10 millions d'euros de marchés publics sous la présidence de Castelli.

La piscine du sénateur, évaluée à 38.000 euros, ne lui en aurait ainsi coûté que 12.000, la différence étant prise en charge par les entreprises. Pour les baies vitrées de cette superbe villa flambant neuve construite en surplomb du littoral, l'élu n'a déboursé que 12.000 euros. Elles ont en réalité coûté près de six fois plus cher, soit 75.000 euros.

"Quant à la maison, elle a carrément été construite en empiétant sur une parcelle appartenant à l'un des chefs d'entreprise, sans que ce dernier ait jamais songé à s'en plaindre", souffle une source judiciaire.

Une seconde affaire

"Je suis en train de racheter cette parcelle", se défend Joseph Castelli, joint par "L'Obs".

« J'ai payé tous les travaux, après, c'est vrai que 160.000 euros ont été réglés en liquide... Ma mère m'avait donné 60.000 euros, je suis un commerçant, j'ai l'âge que j'ai, c'est comme ça. »

L'élu nie avoir accordé des contreparties aux entreprises sous forme de marchés publics.

Une seconde affaire menace le sénateur, soupçonné d'avoir menti sur sa déclaration de patrimoine en sous-évaluant sa maison à 300.000 euros. Elle vaudrait en fait un peu plus de 1 million, selon France Domaine, la direction de l'immobilier de l'Etat. "Ce chiffre a été inscrit par erreur par ma secrétaire", se défend encore Castelli, qui affirme que France Domaine ne s'est jamais déplacé pour effectuer son estimation.

Violette Lazard